

Commune de LEOTOING

Conseil municipal du 7 mars 2013.

1- Convention pour l'établissement des Rôles assainissement.

Suite à la demande de la trésorerie, le SGEB gestionnaire de l'eau, a été contacté pour établir, en fonction de la consommation d'eau potable, la facturation de l'assainissement au village de Lanau.

La participation de la commune serait de 0,50€/ facture, soit un total de 8,50€ (17x0,50 €).

Accord des membres du conseil.

2-Proposition de M. RACHER pour abattage d'arbres.

Plusieurs arbres risquent de tomber sur la parcelle ZB 35 à Planzols. M . RACHER s'est rendu sur place et à fait une proposition d'abattage et d'achat du bois hors branchage pour un montant de 420 €.

Accord des membres du conseil.

3- Projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays de Blesle et de la Communauté de Communes du Brivadois.

Par arrêté du 18 décembre 2012, Monsieur le Préfet de la Haute-Loire a fixé le périmètre de la nouvelle communauté de communes.

A défaut d'accord des communes, le préfet pourra prononcer la fusion, par décision motivée, jusqu'au 1er juin 2013, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Considérant :

- la non prise en compte de la réalité et de la diversité des territoires,
- le risque pour les petites communes à faible représentativité, d'être réduite à la fonction d'exécutantes, en offrant des services publics inadaptés aux attentes de la population.
- la faible visibilité à moyen et long terme de la fiscalité au sein de la nouvelle entité,
- l'incidence non négligeable de l'augmentation de la fiscalité des ménages pour une population à faible revenu,
- la gouvernance centralisée de la nouvelle structure ne permettant pas les échanges de proximité .

Le conseil municipal de Léotoing se prononce contre la création de la future structure issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Blesle et de la Communauté de Communes du Brivadois.

4- Aménagement du nouveau cimetière :

Deux emplacements ont été vendus dans le nouveau cimetière. Il devient urgent de prévoir l'aménagement des allées. Une estimation a été réalisée en sable jaune et chaux stabilisés pour un montant 2500 € HT.

Accord du conseil.

5 -Rénovation de l'éclairage public :

Environ 48 lanternes sont vétustes sur l'ensemble de la commune et leur maintenance va devenir problématique à cause des nouvelles ampoules.

Il faut prévoir aussi le remplacement de trois armoires de commande.

L'estimation des travaux est de 26400 € HT. Il est envisagé une aide de 50% . Le syndicat départemental de l'énergie propose de réaliser un programme de travaux sur 2 ou 3 ans. (sur 2ans : 9200 €/an, sur 3 ans : 6200 €/an).

Accord des membres du conseil.

6 -Restauration des objets d'art de l'église :

Le 28 février, la conservatrice des objets d'arts du Conseil Général a expertisé les objets d'art de l'église pour avoir une estimation de la restauration.

Ces travaux intervenant sur des objets inscrits, pourraient être financés à hauteur de 80% (50% Etat, 15% CG, 15% Région).

Il semblerait que la DRAC (État), serait favorable à un financement d'un projet global de restauration de l'intérieur de l'église. Une réunion sera programmée avec Mme Pote, conservateur des monuments historiques (DRAC) et les services du Conseil Général.